



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE ORDINAIRE LUNDI 8 MAI 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal le lundi 8 mai 2023 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par monsieur Martin Héroux, maire.

Sont présents

Mme Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Mme Julie Poirier, conseillère siège 2
M. André Tremblay, conseiller siège 3
M. Éric Tessier, conseiller siège 5

Est absent

M. Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4

Secrétaire d'assemblée

M. Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

Conseil municipal 8 mai 2023

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02- PROCÈS-VERBAUX

- 2.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 avec modifications
- 2.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2023 avec modifications

03- PRÉSENTATION DES COMPTES

- 3.01 - Dépôt des autorisations de dépenses
- 3.02 - Liste et adoption des comptes payés et à payer

04- ADMINISTRATION

- 4.01 - Dépôt des états des activités financières
- 4.02 - Qualinet construction – facture no 086-004855 – travaux J.A.L.

05- RÉGLEMENTATION

- 5.01 - Adoption du règlement 03RG-0423 - Modifiant le règlement d'urbanisme relatif à la Construction no 10RG-0712 – Forme des bâtiments
- 5.02 - Adoption du règlement 04RG-0423 prévoyant l'aménagement d'un bâtiment d'accueil et de services pour le parc municipal, incluant le branchement aux services municipaux

06- LOISIRS ET CULTURE

- 6.01 - Fusion expert conseil INC. – facture no 09805
- 6.02 - D'arbres en détours – Sentier municipal
- 6.03 - Énergie et Ressources naturelles Québec – facture bail stationnement rang 4

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.01- Rapports du service des incendies

08- TRANSPORT ROUTIER

- 8.01- Rapport du directeur des travaux publics
- 8.02- Pavage JD Inc. – Facture no 1128 – réparation de la rue Principale



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

09- HYGIÈNE DU MILIEU

9.01- Rapports d'analyse d'eau

9.02- Écocentre – Octroi de contrat – gestion des matières collectées

9.03- Offre de service – Nordikeau – Vérification du débitmètre et calcul du débit des pompes au poste de pompage 2023-2024-2025

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.01- Rapport de l'inspecteur en bâtiments

11- VARIA

11.01- Suivi VHR

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

159RS-0523

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

- Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

02- PROCÈS-VERBAUX

2.01- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 avec modifications

CONSIDÉRANT QUE Tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

160RS-0523

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

- Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté avec modifications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.02- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2023 avec modifications

CONSIDÉRANT QUE Tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

161RS-0523

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

- Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

03- PRÉSENTATION DES COMPTES

3.01- Dépôt des autorisations de dépenses

Line Racicot-Lapointe, conseiller, dépose les autorisations de dépenses du directeur général et du directeur des travaux publics pour le mois d'avril 2023.

3.02- Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 234 688.53 \$.

Prélèvements 230011 à 230011	21 329.78 \$
Numéro chèques 230363 à 230396	83 858.79 \$
Numéro chèques 230397 à 230434 (Incompressibles + résolutions conseil)	52 427.90 \$
Salaires	77 072.06 \$
Rapports annexés au présent procès-verbal	

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

04- ADMINISTRATION

4.01- Dépôt des états des activités financières

Line Racicot-Lapointe, conseillère, dépose les états des activités financières, tels que produits par le secrétaire-trésorier, pour la période se terminant le 30 avril 2023. (Rapport annexé au présent procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

162RS-0523



N° de résolution
ou annotation

163RS-0523



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.02- Qualinet construction – facture no 086-004855 – travaux J.A.L

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation doivent être effectués au centre Jean-Antoine Leprohon;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la dépense sera couverte par les assurances;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 086-004855 à Qualinet construction au montant de 32 166.64\$ plus taxes concernant les travaux de démolition effectués à centre Jean Antoine Leprohon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

05- RÈGLEMENTATION

5.01 – Adoption du règlement 03RG-0423 - Modifiant le règlement D'urbanisme relatif à la Construction no 10RG-0712 – Forme des bâtiments 164RS-0523

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'urbanisme relatif à la construction n°
10RG-0712 est en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les dispositions du règlement
concernant l'interdiction des bâtiments à profil
circulaire, en forme de dôme ou d'arche;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu le
24 avril 2023 à 18 h 30 et que lors de celle-ci, une
modification au projet de règlement initial a été
apporté;

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

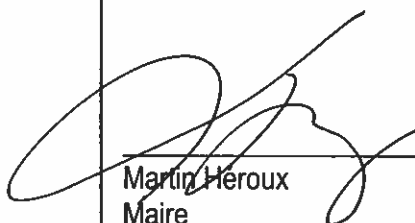
ARTICLE 2

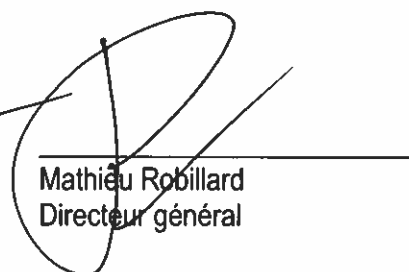
L'article 3.1.2 « Interdictions » est modifié par l'ajout, après le troisième alinéa, de
l'alinéa suivant :

« Le troisième alinéa ne s'applique pas aux bâtiments reliés à un usage « 5.4 Industrie
Extractive » situés à l'intérieur des zones « Ex », aux bâtiments d'usage public sur un
terrain appartenant à la municipalité ainsi qu'aux serres privées ou agricoles. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général

ÉTAPES	DATES
Adoption projet de règlement	
Avis de motion	
Transmission MRC	
Avis public consultation	
Consultation publique	
Adoption du règlement	
Transmission MRC	
Conformité MRC	
Entrée en vigueur	



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

5.02 – Adoption du règlement 04RG-0423 prévoyant l'aménagement d'un bâtiment d'accueil et de services pour le parc municipal, incluant le branchement aux services municipaux
165RS-0523

REGLEMENT NUMERO 04RG-0423

Règlement numéro 04RG-0423 prévoyant l'aménagement d'un bâtiment d'accueil et de services pour le parc municipal, incluant le branchement aux services municipaux, et décrétant une dépense de 1 943 097,42 \$ \$ à cette fin

- ATTENDU QUE** la municipalité désire développer une offre récréotouristique;
- ATTENDU QUE** le projet nécessite l'aménagement d'un bâtiment d'accueil et de services pour la clientèle ;
- ATTENDU QUE** la municipalité désire financer ces travaux par un règlement d'emprunt ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été dûment donné lors d'une séance du conseil tenue le 11 avril 2023 ;

En conséquence, sur proposition de Éric Tessier, il est unanimement résolu :
Que le présent règlement, portant le numéro 04RG-0423, soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour titre « Règlement numéro 04RG-0423 prévoyant l'aménagement d'un bâtiment d'accueil et de services, incluant le branchement aux services municipaux, pour le parc municipal et décrétant une dépense de 1 943 097,42 \$ à cette fin »

ARTICLE 3 - OBJET

L'objet du présent règlement est d'autoriser l'aménagement d'un bâtiment d'accueil et de services (incluant le branchement aux services municipaux) pour le parc municipal et d'en répartir les coûts, par voie de taxation annuelle, suivant un règlement d'emprunt à cette fin.

ARTICLE 4 - AUTORISATION

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme d'un million neuf cent quarante-trois mille quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante-deux cents (1 943 097,42 \$) remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ARTICLE 5 - DÉTAILS FINANCIERS

Le coût de l'aménagement du bâtiment d'accueil est estimé à un million sept cent vingt-trois mille deux cent soixante-sept dollars et soixante-dix-huit cents (1 723 267,78 \$) taxes nettes incluses, le coût du branchement aux services est de cent soixante-trois mille deux cent trente-quatre dollars et cinquante-sept cents (163 234,57 \$) taxes nettes



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

incluses et les frais de financement sont de cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars et sept cents (56 595,07 \$).

La répartition des coûts, préparé par Éric Gélinas directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint en date du 3 avril 2023, apparaît à l'annexe A, faisant partie intégrante du présent règlement.

L'estimation budgétaire pour l'agrandissement et l'aménagement du bâtiment d'accueil, préparé par Architecture Casa Inc en date du 1^{er} mars 2023, apparaît à l'annexe B, faisant partie intégrante du présent règlement.

Le coût pour le branchement aux services municipaux, préparé par Excavation Jérémy Forest Inc en date du 3 mars 2023, apparaît à l'annexe B, faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 6 - REPARTITION DES COÛTS - CAPITAL ET INTÉRÊTS

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7- EXCÉDENT D'UNE AFFECTATION AUTORISÉE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8- CONTRIBUTION OU SUBVENTION

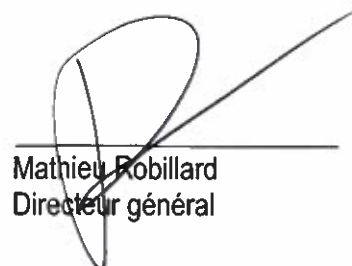
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 9- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation

166RS-0523



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

06- LOISIRS ET CULTURE

6.01- Fusion expert conseil INC. – facture no 09805

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 09805 à Fusion Expert Conseil INC. au montant de 17 100.00\$ plus taxes concernant le service d'ingénierie pour le parc municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.02- D'arbres en détours – Sentier municipal

CONSIDÉRANT QUE des modifications au devis initial ont été apportées ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

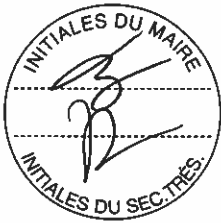
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 202312 D'arbres en détours au montant de 3 465.60\$ plus taxes pour l'ouverture d'un sentier municipal de 2,2 kilomètres, l'ouverture d'un sentier de ravitaillement pour se rendre à l'emplacement du nouveau refuge et la préparation du terrain pour les infrastructures à venir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

167RS-0523



N° de résolution
ou annotation
168RS-0523



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.03 - Énergie et Ressources naturelles Québec – facture bail stationnement Rang 4

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture ayant pour numéro de dossier le 602975 00 000, au montant de 142.57\$, au ministre des Finances du Québec, concernant le loyer du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, pour le stationnement rang 4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.01- Rapports du service des incendies

André Tremblay, conseiller, dépose les rapports du service des incendies du mois d'avril 2023.

08- TRANSPORT ROUTIER

8.01- Rapport du directeur des travaux publics

Julie Poirier, conseillère, dépose le rapport du directeur des travaux publics pour le mois d'avril 2023.

8.02- Pavage JD Inc. – Facture no 1128 – réparation de la rue Principale

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 1128 à Pavage JD Inc. au montant de 8 500,00\$ plus taxes concernant les réparations de la rue Principale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

169RS-0523



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

09- HYGIÈNE DU MILIEU

9.01- Rapports d'analyse d'eau

Julie Poirier, conseillère, dépose les rapports d'analyse d'eau pour le mois de mars 2023.

9.2- Écocentre – Octroi de contrat – gestion des matières collectées

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu les prix de Recyclage S.G.S.F. le 21 avril 2023 ;

Formulaire de demande de prix pour les services de cueillette et d'élimination des déchets solides et des matières recyclables à l'Écocentre (du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024)

Conteneur pour :	Type de conteneur (ouvert ou fermé)	Volume du conteneur (Y)	Poids de remplissage maximal d'un conteneur pour le volume (TM)	Coût pour supplément de poids (\$ / TM)	Coût de transport (\$ / h) et temps estimé (h)	Coût par levée (\$ / levée)	Coût de location des conteneurs (\$ / mois)	Lieu de disposition
Matériaux pêle-mêle	Ouvert	40 verges	4 tonnes	100\$ / TM supplémentaire	-	820\$ + surcharge carburant au besoin	-	GAIS Lanaudière
Bols	Ouvert	40 verges	4 tonnes	65\$ / TM supplémentaire	-	600\$ + surcharge carburant au besoin	-	Recyclage SGSF ou Entaubec
Bardeau	Ouvert	20 verges	6 tonnes	70\$ / TM supplémentaire	-	715\$ + surcharge carburant au besoin	-	Centre de valorisation M. Chénier
Matelas	Fermé	40 verges	-	-	120\$ / heure (+ 4 à 5 heures)	-	105\$ / mois	Mun. Canada 1077 B Sacré, Anjou, Québec, H1T 1B6
Verges	Ouvert	15 verges	-	-	-	-	-	Recyclage SGSF
Métaux*	Ouvert	40 verges	-	-	-	50\$	-	Recyclage SGSF direction ABA Livest

Formulaire de demande de prix pour les services de cueillette et d'élimination des déchets solides et des matières recyclables à l'Écocentre (du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025)

Conteneur pour :	Type de conteneur (ouvert ou fermé)	Volume du conteneur (Y)	Poids de remplissage maximal d'un conteneur pour le volume (TM)	Coût pour supplément de poids (\$ / TM)	Coût de transport (\$ / h) et temps estimé (h)	Coût par levée (\$ / levée)	Coût de location des conteneurs (\$ / mois)	Lieu de disposition
Matériaux pêle-mêle	Ouvert	40 verges	4 tonnes	105\$ / TM supplémentaire	-	870\$ + surcharge carburant au besoin	-	GAIS Lanaudière
Bols	Ouvert	40 verges	4 tonnes	70\$ / TM supplémentaire	-	645\$ + surcharge carburant au besoin	-	Recyclage SGSF ou Entaubec
Bardeau	Ouvert	20 verges	6 tonnes	75\$ / TM supplémentaire	-	765\$ + surcharge carburant au besoin	-	Centre de valorisation M. Chénier
Matelas	Fermé	40 verges	-	-	120\$ / heure (+ 4 à 5 heures)	-	105\$ / mois	Mun. Canada 1077 B Sacré, Anjou, Québec, H1T 1B6
Verges	Ouvert	15 verges	-	-	-	-	-	Recyclage SGSF
Métaux*	Ouvert	40 verges	-	-	-	50\$	-	Recyclage SGSF direction ABA Livest

170RS-0523

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroie le contrat de gestion des matières collectées à l'Écocentre à Recyclage S.G.S.F. tel que la demande de prix reçue le 21 avril 2023 pour les années 2023, 2024 et 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation
171RS-0523



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

9.03- Offre de service – Nordikeau – Vérification du débitmètre et calcul du débit des pompes au poste de pompage 2023-2024-2025

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte l'offre de service de Nordikeau au montant de 2 250,00\$ par an pour l'année 2023-2024-2025

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.01- Rapport de l'inspecteur en bâtiments

Éric Tessier, conseiller, dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mars 2023.

11- VARIA -SUIVI VHR

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

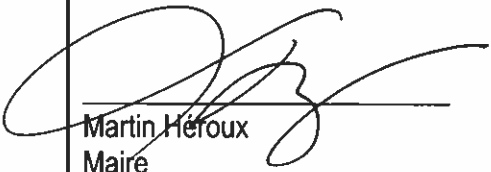
Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par
Et résolu unanimement

- Que l'assemblée soit levée à 21h42.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.



N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbal de la Municipalité de
Sainte-Émélie-de-l'Énergie**

**ANNEXE A
RÉPARTITION DES COÛTS**

Agrandissement et aménagement du bâtiment

Coûts (Selon l'estimation présentée à l'annexe B)	1 356 531,25 \$
Honoraires professionnels (10%)	135 653,13 \$
Sous-total 1	1 492 184,38 \$
Imprévues (10%)	149 218,44 \$
Sous-total 2	1 641 402,81 \$
Taxes nettes (4,9875%)	81 864,97 \$
Total 1	1 723 267,78 \$

Branchement aux services municipaux

Coûts (Selon la soumission présentée à l'annexe C)	155 480,00 \$
Taxes nettes (4,9875%)	7 754,57 \$
Total 2	163 234,57 \$

TOTAL 1	1 723 267,78 \$
TOTAL 2	163 234,57 \$
Sous-total	1 886 502,35 \$
Frais de financement (3%)	56 595,07 \$
TOTAL DE L'EMPRUNT	1 943 097,42 \$

Préparé par :

Eric Gélinas
Directeur général adjoint
Greffier-trésorier adjoint

3 avril 2023



Procès-verbal de la Municipalité de
Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

MUR EXTERIEUR

Superficie des compositions (m2)		Prix unitaire (m2)		Prix total matériaux
V1	530.50	Paroi en béton		
		Paroi en béton	154 \$	2 408.47 \$
		Fourniture 1x3 @ 16 cc	220 \$	104.40 \$
		Fourniture 1x3 @ 16 cc	220 \$	104.40 \$
		Isolant semi-rigide 4"	211 \$	1 135.12 \$
		Plâtre	311 \$	35.22 \$
		Asphalte 2/15	317 \$	350.16 \$
		Isolation mince 5 1/2"	302 \$	344.83 \$
		Colombage en bois 2x10 @ 16 cc	101 \$	57.13 \$
		Paroi en béton	205 \$	29.65 \$
		Fourniture 1x3 @ 16 cc	220 \$	104.40 \$
		Gypse 1 1/2"	147 \$	24.68 \$

V1.1	193.10	Paroi en béton	154 \$	826.67 \$
		Fourniture 1x3 @ 16 cc	220 \$	37.96 \$
		Fourniture 1x3 @ 16 cc	220 \$	37.96 \$
		Isolant semi-rigide 4"	211 \$	413.23 \$
		Plâtre	311 \$	20.18 \$
		Asphalte 2/15	317 \$	86.60 \$
		Isolation mince 5 1/2"	302 \$	77.21 \$
		Colombage en bois existant		
		Paroi en béton	205 \$	10.43 \$
		Fourniture 1x3 @ 16 cc	220 \$	37.96 \$
		Gypse 1 1/2"	147 \$	59.79 \$

V1.2	152.00	Paroi en béton	154 \$	871.68 \$
		Fourniture 1x3 @ 16 cc	220 \$	37.96 \$
		Fourniture 1x3 @ 16 cc	220 \$	37.96 \$
		Isolant semi-rigide 4"	211 \$	413.23 \$
		Plâtre	311 \$	20.18 \$
		Asphalte 2/15	317 \$	86.60 \$
		Isolation mince 5 1/2"	302 \$	77.21 \$
		Colombage en bois existant		
		Paroi en béton	205 \$	10.43 \$
		Fourniture 1x3 @ 16 cc	220 \$	37.96 \$
		Gypse 1 1/2"	147 \$	59.79 \$

V1.3	152.00	Paroi en béton	154 \$	871.68 \$
		Fourniture 1x3 @ 16 cc	220 \$	37.96 \$
		Fourniture 1x3 @ 16 cc	220 \$	37.96 \$
		Isolant semi-rigide 4"	211 \$	413.23 \$
		Plâtre	311 \$	20.18 \$
		Asphalte 2/15	317 \$	86.60 \$
		Isolation mince 5 1/2"	302 \$	77.21 \$
		Colombage en bois existant		
		Paroi en béton	205 \$	10.43 \$
		Fourniture 1x3 @ 16 cc	220 \$	37.96 \$
		Gypse 1 1/2"	147 \$	59.79 \$

V1.4	100.00	Paroi en béton	154 \$	55.00 \$
------	--------	----------------	--------	----------



Procès-verbal de la Municipalité de
Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

Fourrure 1x3 @ 16" c/c	0.23 \$	84 \$
Fourrure 1x3 @ 16" c/c	0.23 \$	84 \$
Isolant semi-rigide 4"	2.14 \$	25.93 \$
Pare-Air	0.11 \$	31.59 \$
Aspenite 7/16	0.47 \$	47.58 \$
solant en natte 3 1/2"	0.43 \$	40.36 \$
Colombage en bois 2x4 @ 15" c/c	0.54 \$	54.86 \$
Pare-vapeur	0.35 \$	5.45 \$
éclat en natte 3 1/2"	0.40 \$	40.36 \$
Colombage en bois 2x4 @ 15" c/c	0.54 \$	54.86 \$
Fourrure 1x3 @ 16" c/c	3.75 \$	378.38 \$
Gypse 1/2"	0.17 \$	46.92 \$

262.70	Pavement de céder	2.54 \$	1 397.66 \$
	Fourrure 1x3 @ 16" c/c	0.20 \$	51.65 \$
	Fourrure 1x3 @ 16" c/c	0.20 \$	51.65 \$
	Isolant semi-rigide 4"	2.14 \$	562.16 \$
	Pare-Air	0.11 \$	27.58 \$
	Aspenite existant		
	laine en natte 3 1/2"	0.40 \$	105.08 \$
	Colombage en bois existant		
	Pare-vapeur	0.05 \$	14.15 \$
	laine en natte 3 1/2"	0.40 \$	105.08 \$
	Colombage en bois 2x4 @ 16" c/c	0.54 \$	142.64 \$
	Fourrure 1x3 @ 15" c/c	5.30 \$	7 443.11 \$
	Gypse 1/2"	0.47 \$	122.16 \$

F1	396.10	Crépis	2.50 \$	241.21 \$
		Isolant rigide (type 4) 3"	1.31 \$	505.79 \$
		Membrane Delta	0.50 \$	133.05 \$
		Membrane goudronnée	0.22 \$	

F2	365.30	Crépis	2.50 \$	223.54 \$
		Isolant rigide (type 4) 3"	1.31 \$	473.85 \$
		Membrane Delta	0.50 \$	133.15 \$
		Membrane goudronnée	0.22 \$	

F3	127.20	Isolant rigide (type 4) 3"	0.76 \$	97.11 \$
----	--------	----------------------------	---------	----------

F5	371.45	Crépis	2.50 \$	232.03 \$
		Membrane Delta	0.50 \$	185.63 \$
		Membrane goudronnée	0.22 \$	

Superficie des compositions (p12)

CLOISONS

C1 cloison standard	1497.48	Gypse 1/2"	0.27 \$	654.48 \$
		Colombage en bois 2x4 @ 16" c/c	0.54 \$	765.31 \$
		Isolant acoustique 3 1/2"	0.45 \$	633.36 \$
		Gypse 1/2"	0.27 \$	654.48 \$



N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbal de la Municipalité de
Sainte-Émélie-de-l'Énergie**





Procès-verbal de la Municipalité de
Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

C2	240.55	Gypse 5/8"	0.61 \$	146.74 \$
		Colombage en bois 2x4 @ 16" c/c	0.54 \$	133.80 \$
		Isolant acoustique 3 1/2"	0.25 \$	61.25 \$
		Gypse 5/8"	0.61 \$	146.74 \$

C3	39.50	Gypse 1/2"	0.47 \$	18.55 \$
		Colombage en bois 2x4 @ 16" c/c	0.54 \$	21.70 \$
		Isolant acoustique 3 1/2"	0.25 \$	10.00 \$
		Gypse 1/2"	0.47 \$	18.55 \$

C4	62.81	Gypse 1/2"	0.47 \$	29.20 \$
		Colombage en bois 2x6 @ 16" c/c	1.01 \$	63.59 \$
		Isolant acoustique 5 1/2"	0.45 \$	28.25 \$
		Gypse 1/2"	0.47 \$	29.20 \$

S2	76.00	Gypse 1/2"	0.47 \$	35.34 \$
		Colombage en bois 2x6 @ 16" c/c	1.01 \$	76.95 \$
		Isolant acoustique 5 1/2"	0.45 \$	34.20 \$

S3	57.00	Panneau Kerol	2.77 \$	157.89 \$
		Colombage en bois 2x4 @ 16" c/c	1.01 \$	57.71 \$
		Isolant acoustique 5 1/2"	0.45 \$	25.65 \$

TOITURES

Superficie des compositions (p2)

T1	1400.5	Bardeau d'asphalte	1.16 \$	1624.23 \$
		Papier noir 15 lb	0.10 \$	140.05 \$
		Membrane autocollante sur l'avant toit	0.39 \$	547.64 \$
		Panneau OSB 5/8"	1.00 \$	1400.60 \$
		Laine isolante R42	1.85 \$	2581.12 \$
		Pare-vapeur	0.11 \$	154.06 \$
		Fourrure 1x4 @ 16" c/c	0.30 \$	420.15 \$
		Gypse 1/2"	0.47 \$	651.28 \$

T2	1320.4	Bardeau d'asphalte	1.15 \$	1518.46 \$
		Papier noir 15 lb	0.10 \$	132.04 \$
		Membrane autocollante sur l'avant toit	0.39 \$	514.96 \$
		Panneau OSB 5/8"	1.00 \$	1320.40 \$

T3	637.7	Bardeau d'asphalte	1.15 \$	733.46 \$
		Papier noir 15 lb	0.10 \$	63.77 \$
		Membrane autocollante sur l'avant toit	0.39 \$	250.91 \$
		Panneau OSB 5/8"	1.00 \$	637.70 \$
		Feuille de toile exible	1.95 \$	1253.22 \$
		Laine sciante R42	0.15 \$	95.66 \$
		Fourrure 1x4 @ 16" c/c	0.30 \$	191.30 \$
		Gypse 1/2"	0.47 \$	300.45 \$



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de
Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

Item	Description	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût
1.1	Organisation de chantier	1	global		17 550,00 \$
1.2	Conduite Ø40, Bleu 904	108	m.l.		11 880,00 \$
1.3	Entrées de service Ø40, Bleu 904	1	unité		1 500,00 \$
1.4	Raccordement sous pression	1	unité		750,00 \$
1.5	Isolation des conduites	1	global		500,00 \$
1.6	Installation sanitaire existante à condamner		global		500,00 \$
1.7	Poste de pompage complet	1	unité		60 000,00 \$
1.8	Conduite de refoulement PVC DR-21 Ø75	196	m.l.		21 560,00 \$
1.9	Raccordement au regard sanitaire	1	unité		1 500,00 \$
1.10	Réfection du stationnement pavé				
	Fourniture et pose de MGS20	66	tonne		24,00 \$
	Fourniture et pose de ESG-14 PG58H-34 120 kg/m2	12	tonne		285,00 \$
1.11	Réfection de la rue Robillard				
	Fourniture et pose de MGS66	210	tonne		24,00 \$
	Fourniture et pose de MGS20	155	tonne		24,00 \$
	Fourniture et pose de ESG-14 PG58H-34 152 kg/m2	70	tonne		285,00 \$
	Fourniture et pose de MGS20 pour accotement	10	tonnes		75,00 \$
1.12	Réfection de la bordure	9	m.l.		300,00 \$
1.13	Terre noire et ensemençement	325	m²		8,00 \$
TOTAL:					155 480,00 \$

ORIGINAL

SOUSSION - BRANCHEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX
(PRÉPARÉ PAR EXCAVATION JÉRÉMY FOREST INC. 3 MARS 2023)

ANNEXE C